

Réunion du 20 mars 2018

L'an **deux mil dix-huit, le 20 mars à 20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15 En exercice : 12 Présents : 09

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, M. TROUILLET Philippe, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, Mme LOUIN Joëlle, M. LEMOINE Thierry.

Absent(s) Excusé(s) : Mme HOCHET Christine, Mme COUTARD Madeleine

Absent(s) : M. GROLEAU Christophe

Mme Louin Joëlle élue secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

N° 2018 0013

Comptes Administratif et de Gestion 2017 : Commune

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2017 (Votants : 8, Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0).

Section de fonctionnement	<i>Dépenses</i>	564 956.10 €
	<i>Recettes</i>	694 494.09 €
	<i>Résultat</i>	129 537.99 €
Section d'investissement	<i>Dépenses</i>	664 538.56 €
	<i>Recettes</i>	835 188.55 €
	<i>Résultat</i>	170 649.99 €

Résultat de clôture de 2016

en section de fonctionnement : 137 331.96 €

en section d'investissement : 16 965.10 €

Résultat de clôture de 2017

en section de fonctionnement : 129 537.99 €

en section d'investissement : 170 649.99 €

Résultat cumulé 2017

total section de fonctionnement 178 815.39 € - 130 000 € (part affectée à l'Inv 2017), reste : 48 815.39 €
48 815.39 € + 129 537.99 € = 178 353.38 €

total section d'investissement : - 86 501.02 € + 170 649.99 € = 84 148.97 €

N° 2018 0014

Comptes Administratif et de Gestion 2017 : Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2017 (Votants : 8 Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0).

Section de fonctionnement	<i>Dépenses</i>	50 746.01 €
	<i>Recettes</i>	54 842.59 €
	<i>Résultat</i>	4 096.58 €
Section d'investissement	<i>Dépenses</i>	28 324.73 €
	<i>Recettes</i>	26 325.00 €
	<i>Résultat</i>	-1 999.73 €

Résultat de clôture de 2016

en section de fonctionnement : 205.66 €
 en section d'investissement : - 1 013.33 €

Résultat de clôture de 2017

en section de fonctionnement : 4 096.58 €
 en section d'investissement : - 1 999.73 €

Résultat cumulé 2017

total section de fonctionnement : 17 429.07 € - 0,00 (art 1068) + 4 096.58 € = 21 525.65 €
total section d'investissement : 93 625.98 € - 1 999.73 € = 91 626.25 €

N° 2018 0015**Comptes Administratif et de Gestion 2017 : Domaine des Etangs**

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2017 (Votants : 8, Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017 dressé par le Receveur de Craon (Votants : 9, Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0).

Section de fonctionnement	<i>Dépenses</i>	81 657.94 €
	<i>Recettes</i>	81 657.94 €
	<i>Résultat</i>	0.00 €
Section d'investissement	<i>Dépenses</i>	81 657.94 €
	<i>Recettes</i>	81 657.94 €
	<i>Résultat</i>	0.00 €

Résultat de clôture de 2016

en section de fonctionnement : 0.00 €
 en section d'investissement : 0.00 €

Résultat de clôture de 2017

en section de fonctionnement : 0.00 €
 en section d'investissement : 0.00 €

Résultat cumulé 2017

total section de fonctionnement : 18 360.42 € + 0.00 € = 18 360.42 €
total section d'investissement : - 81 657.94 € + 0.00 € = - 81 657.94 €

N° 2018 0016**Ouverture nouveau budget : Domaine des Etangs 2^{ème} tranche**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation d'un nouveau budget : Domaine des Etangs, 2^{ème} tranche.

Ce budget est prévu avec l'option TVA.

N° 2018 0017**Convention entre les communes adhérentes aux groupements de commandes et désignation des membres de la CAO pour le groupement de commandes pour l'achat de désherbeurs mécaniques**

Les communes de Laubrières, Gastines, Saint-Poix, Cuillé, Fontaine-Couverte, Ballots et Renazé ont décidé de se regrouper pour former un groupement de commandes pour l'acquisition de désherbeurs mécaniques et des accessoires (brosses – lames etc...).

La commune de Renazé sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Il convient de désigner deux membres du conseil municipal en tant que titulaire pour l'un et suppléant pour l'autre de la commission d'appel d'offres. Monsieur le Maire de Renazé en tant que représentant de la

commune coordonnateur sera président de droit de cette Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE comme membre de la CAO dédiée à ce groupement de commandes :

- M. Chauvel Xavier comme titulaire
- Mme Ricard Viviane comme suppléante.

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention qui définit les engagements entre toutes les communes membres de ce groupement de commandes et toutes pièces se rapportant à ce groupement de commandes.

N° 2018 0018

Choix prestataire, restaurant scolaire

Suite à une consultation concernant la fourniture de repas cuisinés livrés au groupe scolaire, Mme Le Maire informe les membres du conseil que deux prestataires ont retourné une offre tarifaire pour un repas en liaison froide, 4 éléments (hors d'oeuvre, plat protidique, accompagnement, produit laitier ou dessert), à savoir :

Océane de Restauration (56 Vannes) : 2.044 € TTC le repas

Restoria (49 Angers) : 2.41 € TTC le repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Océane de Restauration et autorise Mme Le Maire à passer commande auprès de ce prestataire.

N° 2018 0019

Devis terrain des sports

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise Brochard de Mayenne pour les travaux suivants au terrain des sports (terrain principal) :

- Désherbage préalable
- Décompactage
- Sableuse sur tracteur
- Passage traine
- Regarnissage du gazon
- Mise en œuvre et pose des fournitures d'engrais

Le montant du devis est arrêté à la somme de 5 142.25 € HT, soit 6170.70 € TTC,

Autorise Mme La Maire à signer le devis.

RICARD Viviane,
LAIGNEAU Jacqueline,
LEMOINE Thierry.

CHAUVEL Xavier,
BEAULIEU Jean-Pierre,

TROUILLET Philippe,
BEAUDOUIN Pascal,

LEPORT Jean-Louis,
LOUIN Joëlle,